

CONVOCAATION

Séance du conseil communal du 29 octobre 2026 à 14:00 heures

Conformément aux articles 12 et 13 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, le conseil communal de la commune de Bous-Waldbredimus est invité à se réunir en date du 29 octobre 2026 à 14:00 heures à la mairie de Bous ceci afin de délibérer sur les objets suivants :

En séance à huis clos

1. Nomination d'un agent communal pour les besoins du service technique
2. Engagement définitif d'un employé communal

En séance publique :

3. Approbation du compte-rendu de la séance du 24 septembre 2026
4. Droit de préemption
5. Approbation du plan de gestion des forêts pour l'année 2027
6. Approbation des nouveaux statuts du syndicat SIAS
7. Approbation d'un devis relatif au réaménagement de l'arrêt de bus « Bous-Kapell »
8. Approbation d'une convention relative à la cession d'une parcelle sise à Roedt
9. Approbation d'un avenant à la convention d'exécution du PAP Kierchepad
10. Approbation du morcellement d'une propriété sise à Trintange – Rue de l'Eglise
11. Approbation d'une convention avec le Garage Dostert de Greiveldange
12. Fixation de montants de cadeaux de départ
13. Approbation de titre de recettes
14. Informations du collège échevinal et questions des conseillers

Ainsi fait à Bous le 21 octobre 2026



Pour le Bourgmestre empêché
le premier échevin
e.a. art 64 loi communale



Le Secrétaire